PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue au Centre communautaire, 15 rue du Campagnard, lundi le 3 février 2025 à 19h30.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et Monsieur Pascal D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 028-2025 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 029-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout d'un point.

RÉSOLUTION 030-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

***DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce rapport sera disponible sur le site internet de la municipalité

***La directrice générale annonce que le **rôle de perception** sera déposé vers le 12 février 2025 et que l'envoi des comptes de taxes sera effectué peu après cette date.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

OTJ : aucun point
Biblio : aucun point
Corporation de développement : aucun point
Rapport d'émission de permis : aucun permis

RÉSOLUTION 031-2024 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **43 308.15$.**

RÉSOLUTION 032-2025 TRANSFERT DU COMPTE AVANTAGE ENTREPRISE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale, madame Annie Fournier, à effectuer un transfert de fond **au montant de 2 390$** du compte avantage entreprise vers le compte opération.

RÉSOLUTION 033-2025 FACTURE POUR LA RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS DU SERVICE RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de payer la facture pour la répartition des acquisitions de véhicules et équipements du service régional en sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette, au montant de **15,320.67$**, étalé sur une période de 5 ans, sans intérêts. **Ce paiement représente la cinquième et dernière année.**

RÉSOLUTION 034-2025 ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE POUR CINÉMA MOBILE

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense **jusqu'à un maximum de 6 000$** pour l'achat d'une remorque fermée servant à l'utilisation du cinéma mobile.

RÉSOLUTION 035-2025 ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense **jusqu'à un maximum de 10 000$** pour l'achat d'une remorque fermée pour le centre communautaire.

RÉSOLUTION 036-2025 APPROPRIATION D'UN MONTANT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **690$** provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de combler les postes de dépenses déficitaires de l'année se terminant au 31 décembre **2024.**

02 32000 681 340$ 02 41400 141 295$ 02 45300 446 55$

RÉSOLUTION 037-2025 AFFECTATION D'UN MONTANT TRANSFÉRÉ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'affecter les soldes disponibles aux postes budgétaires de dépenses reliés aux matières résiduelles totalisant **5 000$** au 31 décembre 2024 et de transférer ce montant à l'excédent affecté aux matières résiduelles.

RÉSOLUTION 038-2025 MAISON MARIE-ELIZABETH

IL est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité de verser le cinquième et dernier paiement de **500$** en regard de l'entente avec la Maison Marie-Élisabeth.

RÉSOLUTION 039-2025 PRÊT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE À L'ÉCOLE LAVOIE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser l'école Lavoie à utiliser le centre communautaire **gratuitement** lors d'activités organisées par l'école.

RÉSOLUTION 040-2025 JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive****;*

CONSIDÉRANT QUE le mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroitre et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens**;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière, lors de sa séance du 3 février 2025

proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

RÉSOLUTION 041-2025 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité à 21h45.

Je, Claude Viel, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

_____	_____
Claude Viel, maire	Annie Fournier, Directrice générale, greffière-trésorière